

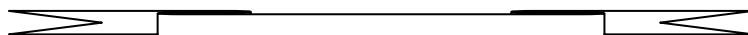


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

"I.S.T.A - LUBUMBASHI"

Créé par Arrêté MINISTERIEL N° : 327/MINESU/CABMIN/MML/CD/RB/2011 du 11/10/2011



La Direction Générale

DECISION D.G. N° ...047.../ISTALU/DG/BNB/2016 DU 23 JUN 2016 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PROJET DE L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;

- Vu la Loi-Cadre N°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement National ;
 - Vu l'Ordonnance Loi N° 81 – 025 du 03 Octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
 - Vu l'Arrêté Ministériel N°327/MINESU/CABMIN/MM/CD/RB/2011 du 11/10/2011 portant AUTONOMISATION de L'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, spécialement en son article Premier ;
 - Vu l'Arrêté Ministériel N° 192/MINESU/CABMIN/TMF/RK3/CPM/2015 du 29/12/2015 de son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi dans la Province du Haut-KATANGA ;
 - Dans le souci d'élaborer un Plan Stratégique de Développement de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;
 - Vu la nécessité ;
- Le Comité de Gestion entendu ;

DECIDE :

Article 1 :

Sont nommés Membres de la Commission de l'Elaboration du Plan Stratégique de Développement de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, les personnes dont les noms suivent :

1. Président :

- Monsieur **NARCISSE KALENGA** ;

2. Vice-Président

- Monsieur **Louis-Cyrille PANDI NKIAMA** ;

3. Secrétaires

- Monsieur **Hugues NGWANZA SALUZOLUDIEZ**;
- Monsieur **Gilbert MUKADI KANTABILENGA**;

4. Membres :

- Madame **KAPALANG MULAJ**;
- Madame **BADIANYAMA KADISHA Eliane**;
- Monsieur **KITENGIE DIEUDONNE**.

Article 2:

Les Secrétaires Généraux Académique, Administratif et Financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 23 juin 2016

Le Directeur Général

Bilez NGOY BIYUKALEZA
Professeur Associé.